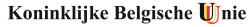


de Genève



van Genève

.....

EXPOSITION TINTIN A LAUSANNE – NOCTURNE LE 9 FEVRIER 2024



Chers membres, chers amis,

Un des Belges les plus célèbres au monde - en l'occurrence notre ami Tintin - a élu domicile pour quelques semaines à Lausanne. Nous vous invitons à lui rendre visite dans le cadre de l'exposition immersive du Palais des Expositions Beaulieu, Av. Bergières 10 à 1004 Lausanne. Cette exposition donne vie d'une façon spectaculaire non seulement au personnage principal du reporter, mais aussi à la pléiade de personnages secondaires qui ont figuré dans les 24 albums créés par Hergé.

Rendez-vous : une fois n'est pas coutume, nous vous proposons une visite en nocturne, le vendredi 9 février à 19H00 à l'intérieur de l'édifice, devant la caisse.

<u>Transports publics</u>: depuis la gare de Lausanne, métro ligne M2 direction Désert arrêt Beaulieu + 130m à pied, bus 20 direction Lausanne-Blécherette, arrêt Beaulieu Jomini + 350m à pied, bus 21 direction Lausanne-Blécherette, arrêt Beaulieu + 130m à pied.

Frais de participation : prix d'entrée.

Vous pouvez consulter les tarifs sur le site https://tintin.opus-one.ch/horaire-et-tarif/

Si l'URBG réunit un groupe de 11 personnes, le tarif réduit s'appliquera.

Merci de confirmer votre présence à Kathleen Theyssens par mail à l'adresse <u>kathleen.tyberghein@gmail.com</u> pour le 5 février 2 : +41 22 736 10 06.

Prénom / Nom : ... Téléphone de contact (portable) :

Nombre de participants membres : adultes : ... ; enfants : ... Nombre de participants non-membres : adultes : ... ; enfants :

NOTE IMPORTANTE: De temps à autre, l'Union Royale Belge organise des activités en salle, en restaurant ou à l'extérieur. Il incombe à chacun de veiller sur soi-même et sur ses propres enfants. La Présidente décline toute responsabilité relative aux dégâts aux biens, ainsi qu'aux traumatismes ou blessures corporelles aux enfants ou aux adultes, membres ou pas. En s'inscrivant, le participant se déclare d'accord avec la publication (sur le site web de l'URBG) de photos éventuellement prises lors de cette activité (sauf avis contraire en personne à l'Organisateur).